

**DEPARTEMENT DU NORD**

-----

**ARRONDISSEMENT DE DOUAI**

-----

**DELIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA VILLE DE  
GUESNAIN  
Séance du 6 juin 2024**

L'an deux mille vingt quatre , le six juin , à dix huit heures trente , le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 30 mai 2024 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

**Nombre de membres**

- en exercice : 27
- Présents : 25
- Votants : 25

**Présents :**

Madame LUCAS Maryline – Maire  
Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne- SAENEN Romuald – TAIRA Marylène (à partir du point 3) - LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - FERME Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon – Adjoint  
Messieurs et Mesdames - PLANCKE Dorothée - LAMBERT Gaston - - PILNIAK Alain - KHELIFA Armelle -- CANIVET Bertrand – EZAHOUID Mohamed - - DELCAMBRE Chantal - MORAWIEC Laurent – DEVRED Sylvain – DUCATILLION Béatrice.

**Absents ayant donné procuration**

Madame TAIRA Marylène à Monsieur CARRE Odilon (jusqu'au point 2)  
Monsieur SENEZ Jean Pierre à Madame FERME Claudine  
Monsieur KAPOUN Jean-Jacques à Monsieur DOISY Bernard  
Monsieur DEFAUQUET Gérald à Madame LUCAS Maryline  
Madame MARTIN Nuccia à Monsieur LAMBERT Gaston  
Madame WILLERVAL Aurore à Madame AMADEI Corinne  
Madame BLANCHARD Perrine à Monsieur SAENEN Romuald

**Absents :**

Monsieur GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Monsieur EZAHOUID Mohamed

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU  
8 avril 2024**

Madame le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 8 avril 2024.

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,*

*A l'unanimité,*

*APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 8 avril 2024*

*Certifié conforme,  
Fait et délibéré en séance du 6 juin 2024 ci-dessus mentionné,*

*Le Maire,*

*Maryline LUCAS*

*Le Secrétaire de séance,*

*Mohamed EZAHOUID*



A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. EZAHOUID", is written over a faint rectangular stamp.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**8 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt quatre , le huit avril , à dix huit heures trente , le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 26 mars 2024 et le 2 avril 2024 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire

Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne- LAHSEN BEN BRAHIM  
Mohamed - FERMEYER Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon –  
Adjoints

Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre - PLANCKE Dorothee - LAMBERT Gaston -  
KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - CANIVET Bertrand – EZAHOUID Mohamed  
(arrivé au point n° 3) - BLANCHARD Perrine - DELCAMBRE Chantal - MORAWIEC  
Laurent – DEVRED Sylvain – DUCATILLION Béatrice.

Absents ayant donné procuration

Monsieur SAENEN Romuald à Monsieur DOISY Bernard  
Madame TAIRA Marylène à Monsieur CARRE Odilon  
Madame KHELIFA Armelle à Madame FERMEYER Claudine  
Monsieur DEFAUQUET Gérald à Madame LUCAS Maryline  
Madame MARTIN Nuccia à Monsieur LAMBERT Gaston  
Madame WILLERVAL Aurore à Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed

Excusé :

Monsieur EZAHOUID Mohamed (jusqu'au point n° 2)

Absents :

Monsieur GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

## **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur LAMBERT Gaston a été désigné en qualité de secrétaire de séance dès l'ouverture de la séance.

## **2. Procès-verbal de la réunion du 11 mars 2024**

Le procès verbal de la réunion du 11 mars 2024 a été adopté à l'unanimité.

## **3. Décisions municipales**

Il a été porté à la connaissance du Conseil Municipal les décisions municipales suivantes :

02/2024 : Contrat de spectacle « Les Stars Angels » conclu avec l'Association des ateliers de la scène à VERS SUR SELLE à l'occasion de Festimars le vendredi 8 mars 2024 pour 2 661.20 €.

03/2024 : Contrat d'entretien et dépannage des portes automatiques de l'entrée Mairie et des ateliers municipaux conclu avec la Sté RECORD Portes Automatiques à SARS ET ROSIERES pour 451.20 € TTC (au lieu de 436,80) pour une durée de trois ans.

04/2024 : Demande de subvention au titre du programme « aide départementale au Village et Bourgs pour l'exercice 2024 pour 44 058, 81 € pour des travaux de remplacement des projecteurs des terrains de football d'un montant de 88 117,62 € ht.

## **4. Taux d'imposition des taxes directes locales 2024**

Il a été décidé, à l'unanimité, de voter les taux d'imposition des taxes directes locales sans augmentation soit :

Taxe d'habitation : 13.61 %  
Taxe foncière (bâti): 50.42 %  
Taxe foncière (non bâti) : 88,90 %

## **5. Compte administratif 2023**

Le compte administratif 2023 présenté par Madame le Maire, dont les dépenses et recettes ont été détaillées pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, fait apparaître les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement :	
Recettes de fonctionnement :	- 4 533 758.56
	4 842 579.95
Soit un excédent de :	
Excédent 2022	308 821.39
Soit un excédent 2022 de	220 019.61
	528 841.00
Dépenses d'investissement :	
Recettes d'investissement :	- 988 068.18
soit un excédent de :	1 112 800.69
Excédent 2022	124 732.51
	7 005.42
Soit un excédent 2023 de	131 737.93

Madame le Maire s'est retirée au moment du vote.

Il a été adopté à 20 voix pour et 3 abstentions.

#### 6. **Compte de gestion 2023**

Le compte de gestion 2023 proposé par le Receveur Percepteur fait apparaître les résultats conformes à celui du compte administratif 2023.

Il a été adopté à 22 voix pour et 3 abstentions.

#### 7. **Affectation du résultat du compte administratif 2023**

Il a été décidé, à 22 voix pour et 3 abstentions, d'affecter le résultat excédentaire constaté à la section de fonctionnement : 528 841.00 29 comme suit :

002 : Excédent de fonctionnement reporté	528 841.00
------------------------------------------	------------

#### 8. **Budget primitif 2024**

Le budget primitif 2024 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 5 199 306.00 € et en section d'investissement à 1 418 297.38 € a été adopté par 22 voix pour et 3 abstentions.

#### 9. **Avancement de grade – création de poste**

Pour permettre l'avancement de grade d'un assistant de 2<sup>ème</sup> classe à l'école de musique, il a été décidé, à l'unanimité, de créer un poste d'assistant de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 4H/semaine.

#### 10. **Cadeaux aux médaillés et retraités**

Il a été décidé, à l'unanimité, l'attribution d'un bon d'achat à l'enseigne de leur choix aux personnes suivantes :

- **Médaillés**

Mme GENDERKA Christine – médaille or – 100 €  
M. CAULIEZ Michel – médaille vermeil – 80 €  
M. BOULAN Denis – médaille argent – 60 €  
Mme MALARME Sandrine – médaille argent – 60 €

- **Retraitées**

Mme DUCCESCHI Martine retraitée le 1/1/2024 (41 ans et 4 mois) : 473 €  
Mme RATTI Eugénie retraitée le 1/1/2024 (42 ans et 10 mois) : 488 €  
Mme POULAIN Nathalie retraitée le 1/2/2024 (22 ans et 2 mois) : 245 €

Les crédits sont prévus au budget primitif 2024.

## 11. Mandat au Centre de Gestion du Nord – Mise en concurrence d'un marché d'assurance des risques statutaires

Il a été décidé, à l'unanimité, de donner mandat au Centre de Gestion du Nord pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe assurance statutaire.

La commune se réserve la faculté d'y adhérer en fonction des conditions tarifaires et garantie proposées.

Le contrat groupe prévoira la prise en charge de tout ou partie des risques suivants :

- Agents CNRACL (régime spécial) : Maladie ordinaire, maternité/paternité/adoption – accident de service /maladie professionnelle/imputable au service, décès, longue maladie/longue durée (y compris le temps partiel thérapeutique, la disponibilité d'office, l'invalidité temporaire.
- Agents IRCANTEC (régime général) : Maladie ordinaire , maternité/paternité/adoption, accident de service/maladie professionnelle/imputable au service, grave maladie.

Les assureurs consultés pourront proposer à la commune une ou plusieurs formules.

## 12. Décisions en matière de droit de préemption urbain

Il a été porté à la connaissance du Conseil Municipal les décisions en matière de droit de préemption urbain ci-dessous :

### ÉTAT DES DIA 2024

N°	PROPRIETAIRE	Adresse	Situation du bien	Désignation	Mandataire	Décision
05/2024	SIA HABITAT	67 Avenue des Potiers 59500 DOUAI	224 Rue Gérard Phillippe	AC 401	Me Jean DELHAYE 319 Boulevard Paul Hayoz 59500 DOUAI	Non
06/2024	Mme DELANNOY née DUBOIS Monique	170 Rue Marc Lanvin 59287 GUESNAIN	170 Rue Marc Lanvin	AB 71	Solarit Delatre et Associés 319 Boulevard Paul Hayoz 59500 DOUAI	Non

Le Maire,  
Maryline LUCAS



Le Secrétaire de séance,  
Gaston LAMBERT